



**FPE - CIGA**

Fédération Patronale  
et Économique

**75** ans



**N°65**  
FÉV. 2023

# INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

**LA POSTE**

**P.P.**  
CH - 1630 Bulle

# LA FPE-CIGA FÊTE SES 75 ANS!

L'année 2023 sera particulière pour la FPE-CIGA, puisqu'elle marque les 75 ans des activités de notre Caisse de compensation, chapeautée par la Fédération Patronale et Economique. Ce jubilé coïncide ainsi avec la mise en œuvre de la loi sur l'AVS, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1948. Pour célébrer cet anniversaire, différentes actions se dérouleront tout au long de l'année et une toile spéciale habillera l'immeuble de la FPE-CIGA.

Notre Caisse de compensation CIGA a véritablement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 1948, lors de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS). À l'époque, la FPE, qui chapeautait le tout, s'appelait encore UGAIC (Union Gruyérienne de l'Artisanat, de l'Industrie et du Commerce), nom qu'elle a gardé jusqu'en 1993. Au fil des années, d'autres assurances sociales ont vu le jour et se sont ajoutées aux tâches gérées par la CIGA. Et, dès les années 90, la FPE s'est également étoffée avec l'arrivée progressive de nouveaux mandats de gestion et de services développés dans l'intérêt de ses membres.

75 ans plus tard, la FPE-CIGA emploie 44 collaboratrices et collaborateurs et compte plus de 4'100 membres, représentant 21'000 emplois dans le sud fribourgeois. Elle gère des mandats pour plus de 30 associations et manifestations et propose une palette de services aux entreprises. C'est pourquoi il était important de prévoir des actions pour ce jubilé à l'intention des personnes qui font la FPE-CIGA: ses collaboratrices et collaborateurs, les entreprises et indépendants affiliés, les associations et manifestations sous gestion et, à plus large échelle, le grand public.

Pour marquer cette année spéciale, plusieurs éléments visuels ont été créés, à commencer par notre logo auquel est ajoutée la mention « 75 ans ». Pour présenter nos activités, une vidéo réalisée en collaboration avec l'illustrateur fribourgeois Arnaud Dousse (Arnow) a été postée sur nos différentes plateformes et sera utilisée tout au long de 2023, et même au-delà. Enfin, une toile a été réalisée, également par Arnaud Dousse, afin d'habiller l'immeuble de la FPE-CIGA à la Rue de la Condémine 56 à Bulle.



Afin de profiter de ce jubilé tout au long de l'année, plusieurs actions sont prévues au fil des mois, certaines ayant même déjà commencé. C'est le cas d'un concours, lancé le mois dernier et qui touche à sa fin. Sur le thème, « Depuis 75 ans, la FPE-CIGA vous accompagne dans vos plus grands succès », il propose aux participants de partager une photo de l'un de leurs succès, pour tenter de gagner chaque mois un produit de la région, en lien avec les affiliés et les associations sous gestion de la FPE-CIGA.

Pour nos affiliés, quatre balades thématiques seront organisées durant l'année, qui leur feront à chaque fois découvrir des activités de nos membres ainsi que de nos associations sous gestion. La première d'entre elles sera une balade digitale, le jeudi 9 mars, lors de laquelle trois entreprises régionales présenteront leurs activités et échangeront avec les participants.

La suite du programme de l'année est la suivante:

- Jeudi 1<sup>er</sup> juin: Balade bien-être
- Jeudi 5 octobre: Balade gourmande
- Jeudi 14 décembre: Balade artisanale

Les invitations seront envoyées de manière digitale et les places seront limitées. En cas d'intérêt, nous vous recommandons donc de vous inscrire à notre newsletter via notre site web, ou en nous transmettant votre adresse email à [office@fpe-ciga.ch](mailto:office@fpe-ciga.ch).

Enfin, notre traditionnelle assemblée générale de septembre se fera sous une forme quelque peu différente des autres années, avec des éléments plus festifs pour marquer ce jubilé. Des informations plus précises vous parviendront en temps voulu. Une chose est sûre, nous nous réjouissons de célébrer ces 75 ans à vos côtés, et de vous retrouver durant les différents petits événements organisés tout au long de l'année!

Programme et informations disponibles sur [fpe-ciga.ch/75ans](https://fpe-ciga.ch/75ans)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

# 1948

Le 1<sup>er</sup> janvier 1948 marque l'entrée en vigueur de notre premier pilier, c'est-à-dire la loi sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS). C'est également cette année-là que débutent véritablement les activités de la FPE-CIGA, qui traitera par la suite d'autres assurances sociales, au fur et à mesure de leur création et de leur évolution.

## EDITO



### Notre journal « Interface » fait peau neuve

Il y a 17 ans, en octobre 2005, sortait la première édition de notre journal « Interface », dans le but de transmettre des informations de qualité et d'actualité à nos membres. Après dix ans sous le même format, il a subi une première refonte en 2015, puis à nouveau en 2017. Un peu plus de cinq ans plus tard, il était devenu pertinent de réfléchir à de nouvelles propositions de contenu, ainsi qu'à un nouveau graphisme. Avec l'aide et les précieux conseils de l'agence DEP/ART à Riaz, qui accompagne la FPE-CIGA avec professionnalisme depuis plusieurs années, la nouvelle mouture de notre journal « Interface » est née. Elle arrive d'ailleurs à point nommé pour la célébration de nos 75 ans.

Le nouveau format de notre journal comprend plusieurs avantages, à commencer par l'augmentation de l'espace à disposition. Il offre également une plus grande flexibilité dans la disposition des différents articles et le choix des sujets. Cette place supplémentaire permet notamment d'inclure plus de photos et de retours en images sur nos différents événements. Des formats d'articles plus courts ont également été ajoutés, tels que le chiffre-clé et la FAQ.

Avec l'importance toujours plus prépondérante du digital, les réflexions de la refonte ont également porté sur la pertinence de garder une version imprimée de notre journal « Interface ». Mais nous travaillons dans un secteur dans lequel le courrier papier reste encore aujourd'hui le moyen le plus efficace pour communiquer avec nos membres. Proposer uniquement une version numérique reviendrait à priver une partie de nos affiliés des informations présentes dans « Interface », ce qui n'est pas souhaitable. C'est pourquoi ce nouveau format papier garde toute son importance.

Si cette nouvelle mouture a été pensée pour apporter des nouveautés, certains éléments-clés qui font l'ADN du journal vont perdurer. En effet, « Interface » continuera à transmettre des informations utiles à nos membres, tout en mettant en valeur nos activités, services, associations et manifestations sous gestion, ainsi que nos affiliés. Sans oublier la présentation des objets de votation, ainsi que les prises de position de la FPE, qui resteront au cœur du journal. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à découvrir ce nouvel « Interface » et une bonne lecture!

Nadine Gobet  
Directrice de la FPE-CIGA



# 75 ANS – UNE VIE À VOS CÔTÉS

## INTERVIEW DE PIERRE-ALAIN MORARD, DIRECTEUR DE L'UFT

À l'occasion des 75 ans de la FPE-CIGA, plusieurs personnalités témoignent du rôle joué par notre Fédération dans la vie et l'économie du canton. Pour commencer, retour six ans en arrière, lors de la création du Magic Pass en 2017. Pierre-Alain Morard, directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT), revient sur l'intégration des stations fribourgeoises dans le projet et l'implication qu'a eue la FPE.

### Interface : Comment s'est passée l'intégration des stations fribourgeoises au sein du Magic Pass ?

**Pierre-Alain Morard :** J'ai débuté à mon poste actuel en janvier 2017, après avoir travaillé pendant dix ans pour l'association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses. Lors d'un dîner avec Jean-Marc Udriot, qui était alors syndic de Leysin et directeur des remontées mécaniques, il m'a expliqué le projet de Magic Pass qui allait regrouper plusieurs stations des Alpes vaudoises et du Valais. Il n'était alors pas du tout prévu d'intégrer également les stations fribourgeoises. Mais de mon côté, j'ai tout de suite trouvé l'idée très intéressante et j'y ai vu une belle opportunité pour notre canton et sa population. Le timing était très court, car le lancement du Magic Pass était prévu pour le mois d'avril. Il a fallu convaincre les stations fribourgeoises, définir les conditions avec Pierre Besson, le président du Magic Pass, puis tout mettre en place, tout cela en seulement deux mois.

### Pourquoi était-il important pour le canton de faire partie de ce projet ?

Faire partie du Magic Pass était un grand avantage pour la population fribourgeoise, dont une grande majorité aime le ski. C'était important de leur offrir la possibilité de profiter de cette offre. Aujourd'hui, ce sont plus de 30'000 Fribourgeoises et Fribourgeois qui possèdent le Magic Pass, c'est un ratio important sur le total de quelque 141'000 abonnements vendus l'année dernière.

La deuxième cible était évidemment les stations, pour l'hiver bien sûr, mais également pour le développement des activités en été. Les infrastructures du canton étaient déjà prêtes pour accueillir les visiteurs durant les beaux jours et le Magic Pass a fait exploser ces chiffres.

### Quel rôle a joué la FPE à l'époque ?

La FPE gère le secrétariat de deux sociétés propriétaires des installations de remontées mécaniques, Télégryère SA et Remontées mécaniques fribourgeoises SA, qui ont ensuite fusionné en 2021. Elle avait également le mandat de gestion de l'Association régionale La Gruyère (ARG), qui participe en partie au financement des infrastructures de remontées mécaniques. Cette dernière est présidée par le préfet de la Gruyère, à l'époque Patrice Borcard. À travers ces mandats, la FPE était donc impliquée dans les différents projets. Sa directrice, Nadine Gobet, ainsi que le préfet, ont fortement contribué à faire avancer ce dossier – et bien d'autres, d'ailleurs. Petite anecdote, l'ARG avait approché Pierre Besson pour qu'il devienne un consultant sur plusieurs dossiers complexes de remontées mécaniques, dont celui de Charmey. Et c'est à ce moment-là, lors d'un repas avec M. Besson, que l'ARG a appris le projet du Magic Pass et lui a demandé de réfléchir à intégrer les stations fribourgeoises, qui ne devaient pas être prétérites par sa mise en place.

### Selon vous, qu'apporte la FPE au canton de Fribourg ?

Pour moi, elle est une source de crédibilité, de représentativité et de réseau. Elle est devenue membre de l'UFT et réciproquement et nous collaborons sur différents dossiers, comme récemment pour le Suisse Fondue Festival. J'ai également une affinité historique avec la FPE, puisque je suis originaire de Bulle et que j'y ai toujours vécu. J'ai par ailleurs été Membre du comité directeur du Comptoir gruérien en 2005. Ce n'est pas simplement une fiâtère, elle apporte également une valeur de proximité très appréciée.

Propos recueillis par Anaïs Bourbia



“

*Pour moi, la FPE est une source de crédibilité, de représentativité et de réseau.*

”

**Pierre-Alain Morard**  
Directeur de l'UFT

## RETOUR EN IMAGES

### COMPTOIR GRUÉRIEN ET SUISSE FONDUE FESTIVAL

L'automne 2022 de la FPE a été marqué par de belles manifestations. Notamment le Comptoir gruérien, de retour après cinq ans d'absence pour sa 11<sup>ème</sup> édition, qui s'est déroulée du 28 octobre au 6 novembre, à Espace Gruyère à Bulle. Deux semaines plus tard, du 17 au 20 novembre, le Suisse Fondue Festival, une nouvelle manifestation, a pris ses quartiers sous « La Bûche », installée pour l'occasion sur la Place Georges-Python à Fribourg. Retour en images sur ces deux manifestations.



© Nicolas Repond



© Frédéric Grangier



© Nicolas Repond



© Nicolas Repond



© Frédéric Grangier

# ASSURANCES SOCIALES



## CHANGEMENTS DANS LES ASSURANCES SOCIALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

*Le secteur des assurances sociales a connu plusieurs changements en ce début d'année pour lesquels vous avez peut-être déjà reçu des informations. Voici un récapitulatif des principales modifications.*

### AVS/AI

Afin de s'adapter à l'évolution des salaires et des prix, le montant de la rente minimale AVS/AI est passé de CHF 1'195.– à CHF 1'225.–. Quant à celui de la rente maximale, il a été augmenté à CHF 2'450.– au lieu de CHF 2'390.– jusqu'à présent.

En matière de cotisations AVS/AI/APG, la cotisation minimale a été augmentée à CHF 514.–/an et la maximale est passée à CHF 25'700.–/an, le barème dégressif des indépendants a également été adapté.

### AF

Suite à l'Assemblée générale du 30.11.2022 de la Caisse C.R.I.C.A.F, le taux global de la cotisation AF a été abaissé à 2.65% pour 2023.

### LPP

La prévoyance professionnelle est également impactée par l'adaptation des rentes AVS/AI. Ainsi, la déduction de coordination passe à CHF 25'725.– (au lieu de CHF 25'095.– précédemment). Le seuil d'entrée pour la prévoyance professionnelle obligatoire, soit le salaire annuel minimal, a également été augmenté à CHF 22'050.– au lieu de CH 21'510.–.

### Congé d'adoption

Nous vous en avons informé dans notre édition d'Interface en novembre dernier, un congé d'adoption est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Pour rappel, les personnes qui exercent une activité lucrative et accueillent un enfant de moins de quatre ans en vue de son adoption pourront bénéficier d'un congé de deux semaines financé par le régime des allocations pour perte de gain (APG), à prendre dans le courant de l'année qui suit l'accueil de l'enfant. **Les demandes d'allocation d'adoption seront toutes traitées de manière centralisée par la Caisse fédérale de compensation.**

### APG

Des augmentations ont également été appliquées au régime des allocations pour perte de gain (APG). Le montant maximal de l'allocation est passé de CHF 245.– à CHF 275.–. L'allocation versée aux recrues a quant à elle été augmentée de CHF 62.– à CHF 69.– par jour, et celle de maternité, paternité, prise en charge et adoption maximale est passée de CHF 196.– à CHF 220.– par jour.

### Assurance-chômage

Dans l'assurance-chômage, **le pour-cent de solidarité prélevé sur les salaires supérieurs à CHF 148'200.– a été supprimé.** Il avait été introduit en 2011 à titre de contribution au désendettement de l'assurance-chômage. La situation financière s'est suffisamment rétablie fin 2022, ce qui a entraîné la suppression automatique de ce pour-cent de solidarité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, déchargeant ainsi salariés et employeurs.



*Nous vous rappelons que toutes les informations sont disponibles sur notre site [fpe-ciga.ch/informations-generales](https://fpe-ciga.ch/informations-generales)*



# FORMATIONS



9 MARS 2023 | 8H00-12H00 | BULLE  
**LINKEDIN EN PRATIQUE – COACHING PERSONNALISÉ**

10 MARS 2023 | 8H00-17H00 | BULLE  
**LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR, RÔLE ET DEVOIRS**

16 MARS 2023 | 8H30-12H00 | BULLE  
**VIGILANCE SANTÉ: S'ENGAGER SANS S'ÉPUISER**

17, 24, 30 MARS ET 7 AVRIL 2023 | 13H30-15H15 | ONLINE  
**LA PROTECTION DES DONNÉES: DES BASES RÉGLEMENTAIRES À LA PRATIQUE**

23 MARS 2023 | 8H00-12H00 | BULLE  
**FACEBOOK EN PRATIQUE – COACHING PERSONNALISÉ**

30 MARS 2023 | 8H00-12H00 | BULLE  
**INSTAGRAM EN PRATIQUE – COACHING PERSONNALISÉ**

26 AVRIL, 3 ET 10 MAI 2023 | 8H45-12H00 | BULLE  
**RÉDACTION WEB**

27 AVRIL 2023 | 8H00-10H00 | BULLE  
**LES BASES JURIDIQUES DU RAPPEL, DE LA POURSUITE ET DU CONTENTIEUX DANS LE CADRE DE LA LP**

4, 5 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2023 | 8H30-17H00 | BULLE  
**DEVENIR MANAGER-COACH**

12 MAI 2023 | 9H00-17H30 | ONLINE  
**GREEN IT, SE SENSIBILISER**

24 ET 31 MAI 2023 | 8H45-16H45 | BULLE  
**APPRENDRE À RÉALISER DES AFFICHES ET FLYERS**

24 ET 25 MAI 2023 | 8H45-17H00 | BULLE  
**GOVERNANCE PARTAGÉE: LES FONDAMENTAUX**

# ÉVÉNEMENTS 75 ANS

9 MARS 2023  
**10H30-12H00 | ONLINE**  
BALADE DIGITALE

1<sup>ER</sup> JUIN 2023  
**BALADE BIEN-ÊTRE**

5 OCTOBRE 2023  
**BALADE GOURMANDE**

14 DÉCEMBRE 2023  
**BALADE ARTISANALE**



Découvrez le programme  
et inscrivez-vous sur  
[fpe-ciga.ch/formation](https://fpe-ciga.ch/formation)  
ou en scannant  
le QR-Code ci-dessus.

## FAQ - ERGONOMIE AU TRAVAIL

### Que signifie l'ergonomie au travail ?

L'ergonomie, c'est avant tout adapter le travail dans le but de mieux préserver la santé, tout en étant autant, voire plus performant. L'environnement de travail, le mobilier et outils de travail, les méthodes de travail, le management, les moyens financiers, l'organisation du travail, la formation ou encore le collectif de travail sont autant de paramètres pris en compte.

### Quel est l'objectif de l'ergonomie au travail ?

L'objectif est de concevoir le travail et de l'améliorer en intégrant tous les niveaux de l'organisation, afin d'apporter des solutions concrètes et cohérentes qui bénéficient à l'entreprise et aux personnes.

### Dans quels cas est-il utile de faire appel à un ergonome ?

Il est important de mandater un ergonome lorsque l'absentéisme, le turnover, les plaintes en lien avec les troubles musculosquelettiques ou la difficulté à réaliser les tâches de manière performante sont des notions familières.

Plus d'informations sur [fpe-ciga.ch/f4s](https://fpe-ciga.ch/f4s)

Propos recueillis auprès de notre partenaire F4S  
Service de santé et sécurité au travail

## IMPRESSUM

**Edition**  
FPE-CIGA, Bulle

**Rédaction**  
Anaïs Bourbia

**Concept graphique  
& Mise en page**  
Agence Dep-Art, Riaz

**Impression**  
media f SA, Bulle



**FPE - CIGA**  
Fédération Patronale  
et Économique

